RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

**Arrêté du** 22 février 1982
approuvant l'inscription à l'inventaire
du bâtiment no 48, parcelle no 39,
sis sur la commune d'Onex

## LE DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

Vu la proposition d'inscription à l'inventaire du bâtiment no 48, sis sur la parcelle no 39, du cadastre de la commune d'Onex, inscrit au registre foncier au nom de la communauté de co-propriétaires formée de Monsieur Roger Pierre FORSTER, 1/2 cop ,
Madame GRIS Christine, femme FORSTER, 1/2 cop.

attendu que les propriétaires ont été invités à communiquer leurs observations éventuelles le 29 juin 1981;

vu les observations recueillies le 8 août 1981;

vu le préavis de la commune du 18 décembre 1981;

vu le préavis de la commission des monuments, de la nature et des sites du 25 janvier 1982;

vu, en droit, la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites du 4 juin 1976, articles 7 à 9; le réglement d'exécution de ladite loi, articles 16 à 18,

ARRETE :

Article 1

Le bâtiment no 48, au sens des considérants, est inscrit à l'inventaire des immeubles dignes d'être protégés.

Article 2

Une ampliation du présent arrêté est notifiée aux propriétaires.

le Conseiller d'Etat
chargé du département des travaux publics:

Christian GROBET

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Conseil d'Etat, conformément au code de procédure administrative, dans les 30 jours.

7.392

REPUBLIQUE
ET CANTON DE GENEVE

CADASTRE

# Extrait du plan cadastral 2

Reproduction interdite. Les infractions peuvent être poursuivies par voie pénale

Commune d'ONEX

Echelle 1 : 500

Plan 3

Onex

Rue Gaudy Le Fort

Route de Chancy

Chemin de la Vi Longe

l'Auberge

884 885 102 337 434 39 48 40 49 50 41 51 42 43 44 45 47 52 46 54 53 57 55 56 1074 48₁ 624₂ 623₁ 749 748 964 928₁ 67₁ 924₁ 413 72 617 91 73 92 93 1089 465₁ 1088₂ 1364 1365 (p 1368) 1366 1367 1363 (1369) (1368) 68 B 68 R 211 210 209 217 216 227 161 338 549 162 5

- 3 AVR. 1981

ADMINISTRATION DE GENEVE